

Compte rendu de la séance du 7 décembre 2020 à 20 H 00

Le conseil municipal de la commune de SAINT MARTIN DU MONT s'est réuni, à 20 H 00, à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Madame Brigitte DONGUY.

Étaient présents : FONTAINE Christian - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne – VIEUDRIN Pascal – DALLY Florian – BOUDET Valérie – Malfart Frédéric - TOURNAYRE Olivier - VUILLOT Barbara - CHAUVEAU Emmanuelle – JACQUOT Sabrina - DELORME Bertrand –LEGOUGE Françoise – MAITRE Fabrice

ABSENTS EXCUSES : CÔTE Cécile (pouvoir à Madame Brigitte DONGUY), BEAUDET Florence, FALAISE Jean-Jacques

Date de la convocation : 30 novembre 2020

Secrétaire de séance : Françoise LEGOUGE

Anne SOULARD fait part d'une erreur dans le compte rendu du précédent conseil municipal en page 3 pour l'IRCANTEC. De même Pascal VIEUDRIN observe une erreur pour l'affouage de Gravelles.

Les corrections seront faites.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

TARIFS COMMUNAUX 2021

Madame le maire rappelle au conseil qu'en raison de la crise sanitaire les différentes salles communales ont été très peu louées. Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide :

- Pour la location de la salle des fêtes du maintien des tarifs, à savoir :

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

	Associations de St Martin du Mont	habitants de St Martin du Mont	Locations extérieures à la commune	Entreprises de St Martin du Mont	Entreprises extérieures
Salle complète (WC, cuisine, bar)					
vin d'honneur	250,00 €		350,00 €	250,00 €	350,00 €
banquet-repas- mariage	480,00 €		650,00 €	480,00 €	650,00 €
concours	250,00 €		350,00 €	250,00 €	350,00 €
réunion	gratuit	pas de location	350,00 €	250,00 €	350,00 €
Bar + sanitaires					
vin d'honneur	gratuit	100,00 €	130,00 €	100,00 €	130,00 €
réunion	gratuit	100,00 €	130,00 €	100,00 €	130,00 €

SONO

	PRIX	caution
ASSOCIATIONS / ENTREPRISES de la COMMUNE	gratuit	500,00 €
ASSOCIATIONS / ENTREPRISES EXTERIEURES de la COMMUNE	50,00 €	500,00 €

ECRAN avec VIDEO PROJECTEUR

	PRIX	caution
ASSOCIATIONS de la COMMUNE	gratuit	500,00 €
HABITANTS/ ENTREPRISES de la COMMUNE	25,00 €	500,00 €
PARTICULIERS/ ASSOCIATIONS / ENTREPRISES EXTERIEURES de la COMMUNE	50,00 €	500,00 €

Pas de prêt ou location de la sono aux particuliers

- Pour la location de la salle du Farget, de fixer les tarifs à

TARIFS LOCATION SALLE du FARGET

associations locales	réunions-assemblée	
	banquet	148,00 €
particulier local	vin d'honneur	78,00 €
	banquet-repas	148,00 €
	jeune avec responsable majeur	148,00 €
sociétés extérieures	réunions/vin d'honneur	148,00 €
	banquet	287,00 €
particulier extérieur	vin d'honneur	148,00 €
	repas	287,00 €

Monsieur Patrice PERROTIN informe le conseil municipal que le comité des fêtes, mettra à la disposition des utilisateurs de la salle de la vaisselle qui lui a été donné.

- Pour la location salles Océane et Grenadine, du maintien des tarifs, à savoir :

TARIFS SALLE OCEANE et GRENADINE		
pour Associations Extérieures : stage		
salle Océane	1 jour	70,00 €
	1 week-end	120,00 €
	1 semaine	320,00 €
salle Grenadine	1 jour	40,00 €
	1 week-end	70,00 €
	1 semaine	160,00 €

- Pour les cautions pour location des salles, du maintien des tarifs, à savoir :

TARIF CAUTION LOCATION	
salle des fêtes (journées des classes)	1 300,00 €
salle des fêtes (association)	1 000,00 €
salle des fêtes (particulier)	1 000,00 €
salle du Farget (association)	400,00 €
salle du Farget (particulier)	800,00 €
salle Océane ou Grenadine	500,00 €

- Pour les Indemnités de déneigement, du maintien des tarifs, à savoir :

INDEMNITES DENEIGEMENT	
HIVER 2020/2021	
l'heure	
chauffeur/tracteur/lame/gas-oil TTC	68,00 €
chauffeur/tracteur/gas-oil TTC	63,00 €
location tracteur seul TTC	43,00 €

- Pour les tarifs des concessions au cimetière, du maintien des tarifs, à savoir :

CONCESSIONS CIMETIERE	
Concession : une tombe = 2m ² (2m ² 42)	
durée 15 ans	160,00 €
durée 30 ans	220,00 €
Concessions Columbarium	
durée 15 ans	450,00 €
durée 30 ans	600,00 €

- Pour les tarifs des photocopies, du maintien des tarifs, à savoir :

PHOTOCOPIES	
PARTICULIERS	
Noir	0,10 €
couleur	0,30 €
ASSOCIATIONS	
Noir gratuit avec papier	0,00 €
couleur avec papier	0,20 €

PROGRAMME des COUPES AFFOUAGERES 2021

Par courrier en date du 23 novembre 2020, l'Office National des Forêts a transmis à la commune la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2021.

L'état d'assiette est le suivant :

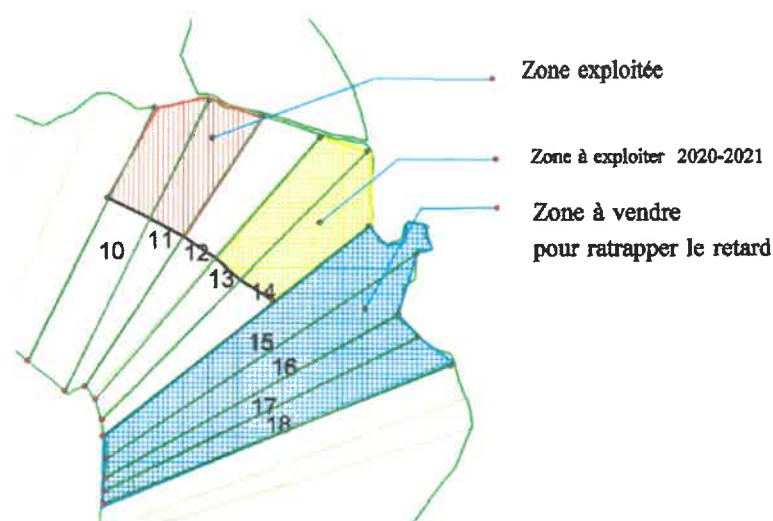
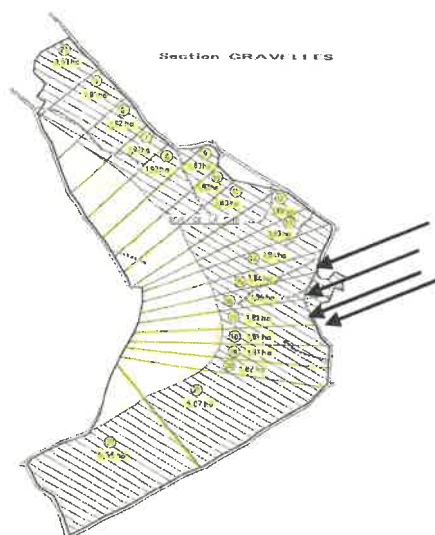
Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2021

Forêt de : SAINT-MARTIN-DU-MONT

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation					
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois feuillu	Autre vente gré à gré	Délivrance	
15	IRR	92	1,8		2021	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	
16	IRR	93	1,9		2021	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte		<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	
17	IRR	90	1,8	2021	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	
18	IRR	90	1,8	2021	2021			<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	

Il s'agit des parcelles 15, 16, 17 et 18 à Gravelles. Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme et l'état de l'assiette,
- de demander également la délivrance aux affouagistes,
- de désigner les garants : David VALLET, Nicolas ANDRIEUX et Martial BERGER.



REGLEMENT GENERAL pour la PROTECTION des DONNÉES (RGPD)

Le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, est le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel.

- Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne et pose que la protection des personnes physiques, notamment celles des mineurs, à l'égard du traitement des données à caractère personnel, est un droit fondamental.
- Il responsabilise les acteurs traitant des données, en particulier en renforçant les sanctions financières.
- Il crédibilise la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités européennes de protection des données

Ce règlement est applicable à partir du 25 mai 2018 et sera obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

La réforme de 2004 de la Loi Informatique et Libertés et son décret d'application de 2005 avaient créé le correspondant informatique et libertés (CIL) (ou Correspondant à la protection des données personnelles (CPDP)). Les CIL étaient conseillés mais non imposés.

Le règlement européen impose la nomination obligatoire d'un délégué à la protection des données (Data Protection Officer en anglais) (DPO) lorsque le traitement est effectué par une autorité publique ou un organisme public.

Cette fonction de DPO est définie dans le Règlement général sur la protection des données principalement par le considérant 97 et par sa section 4. L'article 37 traite de la désignation du délégué à la protection des données, l'article 38 décrit ses fonctions et l'article 39 liste ses missions.

Le DPO sera associé à toutes les questions de protection des données à caractère personnel. Ses principales missions seront de contrôler le respect du règlement, de conseiller le responsable des traitements sur son application, de coopérer et d'être le contact de la CNIL, de répondre aux sollicitations de personnes qui souhaitent exercer leurs droits.

Le délégué à la protection des données peut exécuter d'autres missions et tâches mais celles-ci ne doivent pas entraîner de conflit d'intérêts.

Le DPO n'endosse pas la responsabilité juridique concernant la conformité.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a proposé, dans le cadre de son schéma de services aux communes, de mettre en œuvre une prestation gratuite.

Cette dernière comprend les missions de conseils techniques et juridiques, et la désignation d'un DPO mutualisé à l'échelle du territoire.

Par délibération en date du 8 juillet 2019, à autoriser la désignation de la déléguée à la protection des données mutualisée par CA3B, déléguée à la protection des données de la commune de Saint Martin du Mont.

Une identification de tous les dossiers, fichiers, traitement d'information a été faite au cours d'un audit avec un avocat chargé de ce dossier. En effet, une des obligations légales du RGPD est la tenue par la collectivité, en partenariat avec le Délégué à la Protection des Données, d'un registre de traitements.

La finalisation du dossier est en cours, avec vérification afin de valider le registre des traitements.

Christian FONTAINE informe le conseil municipal des préconisations données par la Déléguée à la Protection des Données de la CA3B pour l'application Intra muros. Il fait part que dans les conditions générales d'utilisation, la notion de sous-traitant doit être éclaircie, notamment pour le module « alerter », ainsi que pour le délai de conservation des données. Le problème de coresponsabilité est soulevé. Christian FONTAINE continue à travailler sur le sujet, la commission communication sera conviée à une réunion avec la Déléguée à la Protection des Données.

POINTS sur les DOSSIERS FAISANT L'OBJET de CONTENTIEUX DEVANT les TRIBUNAUX

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal des différents dossiers de contentieux en cours :

- Dossier GIBOZ d'infiltration des eaux :

L'avocate du cabinet DEYGAS-PERRACHON est venue en mairie pour la préparation du dossier en appel suite au jugement du Tribunal Administratif. Une reprise de l'historique a été faite pour rechercher des éléments nouveaux. Une indemnisation de 1 000 € par an pour travaux non faits comme l'avait préconisé le Tribunal Administratif. Les travaux réalisés à l'époque l'ont été à une profondeur de 1m70 et non pas à 3m comme préconisé, en raison de la présence de roche.

- PLU : déféré préfectoral :

Le mémoire en défense est en cours de préparation par l'avocate. Il a été relevé une différence de parcelles entre le recours gracieux et le déféré préfectoral.

TRAVAUX DIVERS

Patrice PERROTIN maire-adjoint en charge des travaux fait le point sur les différents dossiers en cours.

- Tractopelle

Le tractopelle pour un coût bien inférieur au devis initial.

- Elagage de différents arbres : réalisé
- Vérification des extincteurs : réalisée
- Lettres du fronton de la salle des fêtes : pose réalisée
- Fontaine du village : sera réparée ; l'assurance du tiers prend en charge la totalité des travaux
- Travaux sur le réseau d'eau potable par le Syndicat des Eaux chemin du Crozat : chantier arrêté jusqu'au 11 janvier, il restera le raccordement au réseau des différents riverains.
- Décorations de Noël ont été posées, un renouvellement de guirlandes sera fait en 2021
- Fontaine du Farget : remise en état réalisée
- Fontaine de Confranchette le Bas : réalisation d'un seuil devant le bac
- Roche en descendant de Gravelles : une roche proéminente a été peinte en rouge
- Route de Rignat : un couvercle sera mis pour boucher le trou
- Enrobé à froid réalisé pour boucher les trous
- Programme de voirie 2020 : les travaux n'ont pas été faits
- Abris bus : prévision de réparation et d'entretien des abris bus courant janvier. Emmanuelle CHAUVEAU demande si un plexi peut être installé sur l'abri bus de Gravelles, car lorsqu'il pleut les enfants se font mouiller.
- Arrêt de bus de la Chapelle : report de la réunion compte tenu du contexte sanitaire, désaccord du riverain concerné
- Eclairage manquant vers l'épicerie
- Four de Gravelles le Bas : voir la limite prévue au programme de voirie

Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des travaux :

- Les riverains de Confranchette le Bas, chemin derrière Jean Monin, concernés par l'extension de l'éclairage public ont relancé la mairie. Il s'avère que suite à consultation, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication a attribué les marchés de travaux et d'études à de nouvelles entreprises, les entreprises précédentes « traînent les pieds » pour réaliser les travaux prévus. Un rendez-vous est prévu mercredi 9 décembre avec les nouveaux partenaires.
- Transformateur de la salle des fêtes : rien de nouveau

URBANISME

- Bertrand DELORME, conseiller municipal en charge de l'urbanisme présente les différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 5 novembre 2020 et le 1er décembre 2020

Dossiers d'urbanisme pour la période du 05/11/2020 au 01/12/2020

Type	Demandeur	Adresse travaux	Objet des travaux	Date décision	Décision ADS	Observation
Déclaration préalable						
DP	VALET Véronique	20 chemin de Garvelles le Bas	Edification d'un clôture et pose d'un portail			en cours d'instruction
DP	PLATRE Guy	150 rue du Clos du Ruisseau	Création d'un portillon, remplacement de la haie par un mur de clôture			en cours d'instruction
DP	SAUZET Clément	100 allée du Clos du Ruisseau	Construction d'une piscine et abri			en cours d'instruction
DP	SAS ISOWATT	35 passage du Gamay	Installation photovoltaïques chez Mr BONANT			en cours d'instruction
DP	BONNAND Sylvain	180 chemin Chez l'André	Construction d'une piscine			en cours d'instruction
DP	BLANCHOT Nelly	35 chemin vers l'Acquise	Pose d'une pergola			en cours d'instruction
DP	BOURG HABITAT	545 chemin de Pommier	Remplacement des menuiseries PVC blanc			en cours d'instruction
Permis de construire						
PC	LAURET Fabrice et Natacha	Le Mollard	Construction d'une maison avec garage accolé			en cours d'instruction
PC	RUDE Pascal	Chemin du Pavillon	Construction d'une villa et extension de l'avent existant			en cours d'instruction
Certificat d'Urbanisme : Cua (Informatif) Cub (Opérationnel)						
CUa	Maitre DUBOIS Anne	Chemin des Claies	Vente DUPRAT / THIEBAUDET			en cours d'instruction
Cub	CORDIER Floréal	Chemin de la Vavre	Réhabilitation d'un bâtiment			en cours d'instruction
CUa	Maitre BREUIL Barbara	Chemin du Pavillon	Vente CTS MALFART-CGAVANT / RUDE			en cours d'instruction
CUa	Maitre BAILLY-JACQUEMET Emilie	Chemin des Fontaine	Vente DUPRAT / SEGUIN - LE TACON			en cours d'instruction
CUb	CORDIER Guy	Chemin de la Vavre	Réhabilitation en vue d'un logement			en cours d'instruction
CUb	CORDIER Guy	Chemin de la Vavre	Réhabilitation en vue d'un logement			en cours d'instruction

Bertrand DELORME fait part que pour la clôture installée à Gravelles le Bas, une autorisation d'empiétement sur une partie du chemin non utilisée a été donnée.

La commission d'urbanisme se réunira le mercredi 9 décembre à 18 H 30.

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Centre du Service Militaire Volontaire (CSMV)

Christian FONTAINE fait part au conseil municipal qu'il a été sollicité par l'Adjudant Chef de l'Armée de l'Air de la base aérienne d'Ambérieu en Bugey pour un rendez-vous. Au cours de cette réunion, une présentation du Centre du Service Militaire Volontaire a été faite. Cette action, basée sur le volontariat, concerne les jeunes adultes en déshérence, sans formation. Il est demandé aux communes de communiquer sur ce dispositif.

- COPIL Centre de Loisirs

Brigitte DONGUY donne un compte rendu de la réunion. Bon fonctionnement du centre de loisirs. Compte tenu du 1^{er} confinement, la Sauvegarde constate un déficit de 10 000 €. En juillet/août, il y a eu une bonne fréquentation. Maintien des dotations de la CAF. Il a été constaté des difficultés relationnelles avec l'école de Saint Martin. La Sauvegarde souhaite faire une intervention auprès du Conseil Municipal des enfants.

- Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique Communautaire

Brigitte DONGUY donne le compte rendu sommaire de la réunion qui s'est tenu en visio.

- Demande de subvention de 30 000 € à la Communauté d'Agglomération
- Contrat CD2I
- Projet de manifestation en fonction de l'évolution sanitaire
- Réélection du bureau
- 140 élèves inscrits ce qui représente 113 familles

- Bibliothèque

Françoise LEGOUGE, informe de la réouverture de la bibliothèque uniquement les samedis matins.

- Maires du Pôle territorial de la CA3B : vision conférence

Les maires sont informés de la mise en place par le département de la Télémédecine.

- Commission Communication

Edna TREIBER-FERBER maire-adjoint en charge de la communication informe le conseil municipal de la phase finale de préparation du bulletin municipal, il devrait être réalisé pour le 20 décembre. Il contiendra 24 pages au lieu de 28/32 habituellement. La lettre de la Reyssouze sera distribuée en même temps.

- Fibre optique

Christian FONTAINE informe le conseil municipal du renvoi du fichier de recensement des points de raccordement, plus de 218 points supplémentaires recensés par la commune par rapport à l'entreprise. La prochaine étape sera la détermination et l'implantation du nombre d'armoires.

- Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux fixée au 9 janvier ne devrait pas avoir lieu compte tenu du contexte sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Panneau à Gravelles : a été remis en place le dimanche matin
- Repas CCAS

Brigitte DONGUY fait part au conseil municipal qu'habituellement le banquet du Centre Communal d'Action Social a lieu début octobre. Compte tenu du contexte sanitaire, le CCAS a proposé que le colis des anciens soit remplacé par un repas festif. Il sera préparé par le Plateau Gourmand pour le plat principal, la bûche par le chocolatier « O'Chocolat » et des papillotes seront achetées à l'épicerie. Ce repas sera livré le 19 décembre aux 173 personnes inscrites par les membres du CCAS.

- Rentrée en 6^{ème} au Collège

Fabrice MAITRE demande si la rumeur de scolarisation des enfants de Saint Martin en 6^{ème} au collège de Poncin pour la rentrée scolaire 2021-2022 est confirmée. La commune n'a pas d'information à ce sujet.

- Restaurant scolaire

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal qu'en raison de l'arrêt de Madame LOZAT, agent en charge de la confection des repas au restaurant scolaire, à compter du mercredi 18 novembre, il a été fait appel au traiteur « le Plateau Gourmand ». Ce dernier a assuré la livraison de plats à compter du vendredi, de ce fait un pique-nique a été demandé aux parents le jeudi 19 novembre.

- Message de dépistage sur Intramuros

Barbara VUILLOT fait part de la demande de Jean-Jacques FALAISE, pour un complément d'information suite à la diffusion d'un message sur Intramuros « tous dépistés avant Noël » au gymnase de Pont d'Ain les 18/19/20 décembre. Fabrice MAITRE informe le conseil municipal que cette information est parue sur le site de la commune de Pont d'Ain. Il est rappelé que la commune doit être destinataire des informations officielles avant toute parution sur l'application.

- Motopompe des sapeurs-pompiers

Brigitte DONGUY informe le conseil municipal qu'elle a été saisie d'une demande du chef de corps des sapeurs-pompiers relative à la vieille motopompe. Cette dernière en mauvais état, n'est plus utilisée. Il propose de la remettre à une association caritative de sapeurs-pompiers d'Ambérieu pour aide aux pompiers Croates. Par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal approuve ce don.

- Prochain conseil municipal : prévu le 11 janvier

La séance est levée à 22 H 15.

Le Maire
Brigitte DONGUY

